

Seuls les meubles en bois qui n'ont ni miroir, ni vitre, ni tissus, peuvent être déposés dans le tas de bois à broyer.



Dans le fer à trier, vous pouvez mettre vos boîtes de conserves et canettes qui ont été rincées.



Les bouteilles en PET doivent être ramenées dans les ecopoints du village ou directement aux magasins.

Les cartons propres, les papiers et journaux peuvent être mis dans la benne à carton sans plastique ni sagex.



Les piles, les appareils électriques ménagers et informatiques et les tubes néons peuvent être ramenés soit dans les points de vente soit chez EcoBois Recyclage SA.



EcoBois
RECYCLAGE SA

AIDE POUR LE TRI DES DÉCHETS



Tous les déchets alimentaires sont repris chez EcoBois Recyclage SA **SAUF** la viande crue, le poisson cru et les os.

Ils doivent être vidés dans nos containers bruns prévus à cet effet et ne doivent contenir **aucun emballage plastique et pas de sac biodégradable.**

Tous les meubles qui sont composés de plusieurs matières (exemple : canapé, chaise en bois et tissus) doivent être déposés dans la benne des encombrants y compris le sagex.



Peuvent être ramenés dans les points de **collecte des magasins** :

- Bouteille de lessive
- Bouteille de lait
- Emballage de produit

